

CIRCUIT DEFI U10 / U8

Epreuve organisée par le Comité départemental de golf des Landes

CALENDRIER 2026

Tour 1	GOLF DE MIMIZAN	Mercredi 22 avril 2026
Tour 2	GOLF DE PINSOLLE	Mercredi 05 mai 2026
Tour 3	GOLF D'HAGETMAU	Mercredi 17 juin 2026

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces journées sont organisées par le Comité départemental des Landes. Elles sont ouvertes aux joueurs et joueuses de nationalité française et licenciés dans un club du département des Landes. Ils doivent être en possession du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition, régulièrement enregistré par leur club ou sur l'espace licencié du joueur.

Si le joueur a fourni un certificat médical en 2025, il lui suffit d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

1-1 : Catégories d'âge :

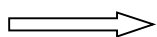
- ENFANTS : nés en 2016 et après

Pas de limite d'index.

En 2026, les enfants souhaitant s'inscrire doivent être titulaires du Drapeau Bleu.
Sont autorisés à s'inscrire **tous les joueurs titulaires du Drapeau Bleu connaissant impérativement :**

-

- **L'étiquette** : à savoir, comportement vis à vis des autres joueurs sur le parcours et respect du terrain (relever les pitches, ratisser les bunkers, replacer les divots, jeu lent, etc..).
- **Les règles simples de base** : jouer et se déplacer en sécurité, respecter le temps de jeu, l'ordre de jeu, l'aire de départ, « dropper sa balle », marquer sa balle et conduite à tenir sur le green, la balle perdue ou hors limites, la balle injouable, la balle dans une zone à pénalités, terrain en réparation.
- **Compter ses coups et marquer sa carte** : Afin d'éviter les « erreurs » quant au comptage des coups, de l'application des règles et au « marquage » des scores sur la carte, nous ferons suivre chaque partie par des bénévoles accrédités par le Comité départemental. Cette personne interviendra **uniquement** en cas de non-respect de la règle, de l'étiquette, du comptage ou du marquage des coups. Elle ne sera en aucun cas habilitée à donner des conseils aux joueurs.



Qu'ils soient AUTONOMES sur un parcours compact.

AMENAGEMENT DU PARCOURS

Parcours de PITCH and PUTT.

FORME DE JEU

- **FORMULE:** ~~Strokeplay Brut~~ Score maximum (9 coups/trou)

Le vainqueur du tour est le joueur qui aura le score le plus bas sur 9 trous.

Chaque épreuve donne lieu à un classement pour lequel il est attribué un certain nombre de points (cf.§ CLASSEMENT).

- **SERIES :**

- **2 séries Filles U10 / U8**
- **2 séries Garçons U10 / U8**

- **DEPARTS** : 14h en ligne ou en shot-gun (en fonction du nombre de participants et de la disponibilité des parcours).
Les tirages et heures de départs seront consultables sur le site cdgolflandes.org au plus tard 24h avant l'épreuve.

CLASSEMENT

ATTRIBUTION DES POINTS :

Chaque épreuve donne lieu à un classement pour lequel est attribué un certain nombre de points (cf. tableau ci-dessous)

PLACE	POINTS
1 ^{er}	100
2 ^{ème}	80
3 ^{ème}	60
4 ^{ème}	50
5 ^{ème}	40
6 ^{ème}	30
7 ^{ème}	20
8 ^{ème}	20
9 ^{ème}	20
10 ^{ème}	20
11 ^{ème} -15 ^{ème}	10
16 ^{ème} -20 ^{ème}	5

Si des joueurs sont à égalité, les points seront partagés.

Exemple : 3 joueurs sont 3^{ème} ex aequo : 3^{ème} 60 points ; 4^{ème} 50 points ; 5^{ème} 40 points
 $(60+50+40) / 3 = 50$ points. Les joueurs à égalité auront donc chacun 50 points.

CLASSEMENT FINAL :

- Un joueur pourra participer à chacune des 3 épreuves qualificatives.
- Le classement final prendra en compte les 3 meilleurs résultats en points sur les épreuves auxquelles aura participé un joueur (un joueur ne participant qu'à 1, 2 ou 3 épreuves sera classé avec les points gagnés lors de ses participations).
- En cas d'égalité de points entre deux joueurs le départage sera fait en comparant le total des 3 cartes, puis des deux meilleures cartes etc...
-

INFORMATIONS

Les cadets sont interdits.

Les parents et accompagnateurs doivent rester à l'écart des joueurs (au moins 50 m), les conseils étant interdits.

Seuls seront autorisés auprès des joueurs U10 les « suiveurs de partie ». Le suiveur de partie peut-être un bénévole de club, un ASBC (Aide Sportif Bénévole de Club), un parent (grand-frère, grande-sœur, père, mère) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie (cf §1.5.1.1 Vademecum 2025)

Première infraction à cette règle : un avertissement

Deuxième infraction : pénalité générale

Troisième infraction : disqualification.

ENGAGEMENTS

- ❖ Les clubs devront inscrire leurs joueurs directement auprès du Comité départemental par mail : comitegolf40@gmail.com
- ❖ Date limite d'inscription des joueurs : au plus tard le vendredi précédent la compétition (voir calendrier)
- ❖ L'inscription sera faite obligatoirement sur une grille fournie par nos soins (pièce jointe), à remplir **très précisément** en faisant figurer le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de licence et l'index du compétiteur ainsi que le nom du responsable de l'école de golf, le numéro de téléphone du golf et son adresse mail.
- ❖ Les inscriptions sont gratuites

RESULTATS

Ils seront communiqués directement aux clubs et publiés sur le site internet du Comité départemental.

RECOMPENSES

La remise des prix aura lieu à l'issue de la dernière journée à Hagetmau et sera suivie d'un goûter offert par le Comité départemental